

Le Grand Oujda aura son abattoir agréé

Le ministère de l'Intérieur planche sur un projet d'abattoir agréé dans le Grand Oujda. Un appel d'offres pour la réalisation de l'étude de faisabilité de ce projet vient d'être lancé. L'objectif est de réorganiser toute la filière de production des viandes rouges dans la région.

Oujda aura enfin un abattoir agréé. Le ministère de l'Intérieur a lancé un appel d'offres pour la réalisation de l'étude de faisabilité et la définition des mécanismes économiques, juridiques et financiers pour la création de cet abattoir dans le Grand Oujda. L'étude coûtera 250.000 dirhams. Selon les services de Mohamed Hassad, la mise en place d'un abattoir agréé a pour objectif de réorganiser toute la filière de production des viandes rouges dans le grand Oujda. Cette réorganisation devrait impacter positivement plusieurs maillons de l'activité, dont l'amont de la filière (élevage des bovins, ovins, caprins, camélins et équidés).

Dans le processus d'abattage, le projet d'abattoir permettra d'améliorer la découpe, la transformation et le conditionnement des viandes rouges. Sans oublier aussi l'amélioration de la qualité du stockage, la conservation des viandes et le transport. «La création de cet abattoir permettra de contribuer à l'économie des coûts et améliorer la qualité et de la sécurité des viandes et des sous-produits», précise l'Intérieur. L'étude sera réalisée en trois phases. D'abord, un diagnostic et état des lieux de la filière des viandes rouges. Cette mission doit permettre ainsi aux décideurs locaux d'avoir une idée claire sur la situation actuelle de la filière avec une analyse de la demande et de son potentiel à l'échelle préfectorale notamment au niveau des abattoirs et tueries existants.

L'inventaire devra comprendre tous les éléments liés à ce secteur et les données

à recueillir devront faire l'objet d'une visite des lieux et des enquêtes auprès des différents intervenants dans le secteur (éleveurs, l'Office national de la sécurité sanitaire et alimentaire - ONSSA, la Direction préfectorale de l'agriculture, la Direction des abattoirs, les vétérinaires, les communes, les chevillards, les bouchers, les abatteurs, vendeurs de bétail, les sociétés chargées de cette filière et les transporteurs de viandes. L'enquête devra par ailleurs porter sur la satisfaction des différents acteurs sur la gestion de la filière des viandes (approvisionnement en troupeau de bovins, ovins et caprins, transport, dépeçage, hygiène et environnement). Ensuite, il s'agit dans la deuxième phase de réaliser une étude économique avec la proposition du mode de gestion de la filière.

En effet, sur la base des résultats de la première phase, le consultant potentiel devra présenter les différents modes de gestion de l'abattoir en projet (régie directe, gestion déléguée, intercommunalité, société de développement local, etc.).

Ainsi, une étude comparative entre les différents scénarios proposés de gestion devra être élaborée afin de permettre aux décideurs locaux de se prononcer sur le scénario le plus approprié. Cette phase comprendra une analyse du marché actuel d'approvisionnement. Elle portera également sur la concurrence actuelle et potentielle, les clients potentiels et les circuits de distribution. Elle comprendra aussi le plan d'aménagement adéquat de l'abattoir et la description des procédés d'abattage et de



Dans le processus d'abattage, le projet d'abattoir permettra d'améliorer la découpe, la transformation et le conditionnement des viandes rouges.

découpe avec les spécifications techniques des équipements adéquats en tenant compte des expériences similaires et des dispositions réglementaires au Maroc. Et ce n'est pas tout.

Un système de taxation globale sur l'abattage

L'attributaire du marché doit présenter une projection sur les 10 années à venir en spécifiant le montant de l'investissement initial (construction du bâtiment, aménagement de voirie, équipements, acquisition du matériel de transport, traitement des rejets, etc.) et la projection des recettes et dépenses futures, tout en relatant les années nécessaires pour rentabiliser le projet. Viendra ensuite la définition d'un système de taxation globale sur l'abattage et le transport avec des simulations différentes tout en prenant en considération le coût d'investissement initial et le coût d'exploit-

tation au fil des années à venir.

Enfin, la troisième phase consistera en une synthèse des deux missions précédentes. Celle-ci renfermera une présentation des conditions de mise en œuvre d'un abattoir intercommunal agréé et les «meilleurs» scénarios et recommandations à retenir. A cela s'ajoute une étude du marché appuyée d'un benchmark de l'opportunité d'un abattoir intercommunal agréé dans la région avec une définition de tous les aspects techniques, juridiques et financiers pour sa mise en œuvre. Cette phase comprendra en outre le montage financier du projet et son business plan (investissement, exploitation, taxes appliquées, etc.). Et l'essentiel, un cahier des charges d'exploitation conforme au cahier des prescriptions spéciales fixant les conditions sanitaires, hygiéniques et d'équipement de l'ONSSA. ■

Saïd Naoumi

L'abattoir en projet entend améliorer la qualité de stockage, de conservation et de transport des viandes.